

-----  
COMMUNE  
D'  
**ALTECKENDORF**



**ARRETE MUNICIPAL TEMPORAIRE**  
**T32-2024**  
**Rue des Bergers**

Le Maire de la commune d'Alteckendorf

**Vu** le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2212-2 et L 2213-1 ;

**Vu** le Code de la route ;

**Vu** le Code de la voirie routière ;

**Vu** L'arrêté 37-2023 du 7 décembre 2023

**Vu** L'arrêté 12-2024 du 23 avril 2024

**Vu** L'arrêté 20-2024 du 13 juin 2024

**Vu** la demande de prolongation de l'entreprise ALSACE PRO POSE, représentée par ACKERMANN Jessica, en date du 27 Août 2024 qui effectue des travaux de maçonnerie et de rénovation de charpente au 20 rue de HOCHFELDEN, 67270 ALTECKENDORF.

**Considérant** qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité du public pendant les travaux ;

**ARRETE**

**Article 1 :** l'entreprise ALSACE PRO POSE est autorisée jusqu'au 31 octobre 2024 à poser une grue rue des Bergers pour effectuer les travaux de maçonnerie et de rénovation de la toiture au 20 rue de HOCHFELDEN. Ce qui aura pour conséquence de bloquer la circulation de la rue des BERGERS.

**Article 2 :** La signalisation adéquate sera mise en place par l'entreprise ALSACE PRO POSE elle prendra toutes les dispositions pour garantir la sécurité des usagers de la route. Le stationnement et la circulation seront interdits.

**Article 3 :** L'occupation temporaire du domaine public est accordée à titre gracieux.

**Article 4 :** Les dispositions définies par le présent arrêté prendront effet le jour de la mise en place de la signalisation prévue aux articles 1 et 2 ci-dessus.

**Article 5 :**

- Monsieur le Commandant du Groupement de Gendarmerie de Hochfelden,
- Monsieur le Chef du Centre Technique du Conseil Départemental de Hochfelden,
- Madame ACKERMANN Jessica représentante de l'entreprise ALSACE PRO POSE

Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Notification sera faite à l'intéressé et copie transmise à M. le préfet du Département du Bas-Rhin ampliation sera adressée à :

- M. le Sous-Préfet de l'Arrondissement de Saverne,
- Collectivité Européenne d'Alsace M. le Chef du service routier de Saverne,
- M. le Directeur du Service Départemental d'Incendie et de Secours du Bas-Rhin,
- M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Hochfelden.

Fait à ALTECKENDORF, le 29 Août 2024



Le Maire

Alain HIPP